Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 030-213002264-20260924-0324092026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

DU GARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ALEXANDRE

Nombres de Membres
Afférents au Conseil Municipal : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Procuration : 1
Date de la convocation :
Le 21/09/2026

Séance du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Benjamin ROCA, Maire,

Étaient présents : M. Michel VENDITTI, Mme Elodie LE CAER, M. Maxime BEUGNON, Mme Chantal SABATIER Adjoints,

Mme BORNET Yolande, Mme DALENC Marie-Pierre, M. DU SOUICH Benoît, Mme FEDORAS CONSTANT Raphaëlle, Mme HERGOTT Catherine, Mme HERNANDEZ Aurélie, M. MARION Jean-Pierre, M. MASSOT Didier, Mme BENMASSAOUD Souad, Conseillers,

Absent avec Procuration : M. BELIN Janick a donné pouvoir à Mme DALENC Marie-Pierre pour voter en son nom

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Chantal SABATIER a été désignée comme secrétaire de séance.

3- DELIBERATION PORTANT ADHÉSION AU RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINÉS (RFVAA)

Monsieur le Maire expose :

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le **Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)**, association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : **la lutte contre l'âgisme**, **le sentiment d'appartenance au territoire des habitants** et **la mise en place d'une démarche participative et partenariale**.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, **nous nous engageons à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés**, à savoir :

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 030-213002264-20260924-0324092026-DE

- Élaborer un diagnostic territorial autour des 8 thématiques Villes Amies des Aînés*
- Définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer
- Informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant
- Participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

**(Transports et mobilité ; Habitat ; Espaces extérieurs et bâtiments ; Lien social et solidarité ; Culture et loisirs ; Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins ; Information et communication*)

DÉLIBÉRÉ :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (M. BELIN Janick et Mme DALENC Marie-Pierre) **:**

- **Décide l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés** ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS ;
- **S'engage à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants** (cette année, la cotisation sera de 50 €) ;
- **Désigne en tant que représentant titulaire Mme Catherine HERGOTT, conseillère municipale en charge de la démarche VADA***) ;*
- **Désigne en tant que représentant suppléant Mme Elodie LE CAER,** adjointe au maire pour représenter la collectivité au sein de *l'association* ;
- **Désigne en tant qu'autres personnes de la municipalité liées au Réseau Francophone des Villes :**

 M. Benjamin ROCA, Maire, Mme SABATIER Chantal, Mme BORNET Yolande, membres du CCAS

- **Amies des Aînés® :**
- **Décide de candidater à l'axe 1A du Fonds d'Appui aux Territoires Innovants Seniors (FATIS) en 2026** pour se faire accompagner dans la mise en œuvre opérationnelle de la démarche par Laure PERRIN-VIDOZ, cabinet YOOBAKY, prestataire référencé par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

Adopté en séance publique, le 24/09/2026

Fait et délibéré à SAINT-ALEXANDRE le 24/09/2026

Pour extrait certifié conforme,

LE MAIRE,
M. Benjamin ROCA

